

Compte rendu de la réunion du conseil municipal du 17 juillet 2020

Le conseil municipal s'est réuni le 17 juillet 2020 à 19h, à la Mairie, salle du conseil municipal.

Présents : M. Chevée, Mme Bâcle, M. Oussibla, Mme Haye, M. Lemonnier, Mme Slater, M. Amchin, M. Georges, M. Fabre, M. Pitel, M. Dos Anjos, Mme Guyon Daniel, Mme Tiffany.

Absentes excusées : Mme Courtois, Mme Pierson

- Commission de contrôle des listes électorales

En application de l'article L.19 du code électoral, une commission de contrôle est instituée dans chaque commune. A la suite des élections municipales 2020, celle-ci doit être renouvelée au sein de chaque collectivité.

Le conseil municipal décide de désigner, parmi des conseillers municipaux : Pascal Georges, titulaire, et Damien Dos Anjos, suppléant pour les représenter.

- Conseil municipal des jeunes

Le conseil municipal, s'il le souhaite, peut décider la création d'un conseil municipal d'enfants ou d'adolescents. Ces assemblées ont pour principal objet de sensibiliser les jeunes à la vie de la commune et de prendre en compte leurs suggestions ou leurs projets. Le conseil municipal décide à l'unanimité de créer un conseil municipal des jeunes de Bretoncelles

- Plateformes de tri sélectif : Achat des parcelles M Brunet et M Savard

Afin d'installer les conteneurs de tri sélectif au Moulin Neuf et à la Godefraise, le conseil municipal avait décidé d'acheter deux petites parcelles appartenant à M. Cédric Brunet et à M. Yves Savard. Monsieur le Maire propose de confier la rédaction des deux actes à Me Sandrine Lecerf Offroy.

- Personnel Communal : Prime COVID

Le décret n° 2020-570 du 14 mai 2020 permet aux employeurs de l'Etat et des collectivités territoriales de verser une prime exceptionnelle aux personnels ayant été soumis à des sujétions exceptionnelles dans le cadre de la lutte contre l'épidémie de Covid-19 pour assurer la continuité des services publics. Le montant de cette prime est déterminé par l'employeur dans la limite d'un plafond. La prime exceptionnelle est exonérée de cotisations et contributions sociales ainsi que d'impôt sur le revenu.

Si le conseil municipal instaure cette prime, il doit en déterminer le montant (maximum 1000 € par agent) et les critères d'attribution. Le conseil municipal décide à l'unanimité de voter une enveloppe de 4250 €.

- Bibliothèque : Alexia a commencé le désherbage au niveau des livres jeunesse. Monsieur le Maire rappelle qu'une somme de 7500 € est inscrite au budget pour l'achat de livres.

Une réflexion est en cours sur l'aménagement et la restructuration de l'espace Abbé Fret : signalétique, ascenseur à l'intérieur, refaire la bibliothèque de l'étage, espace cocooning sont autant de piste à étudier. Des subventions de la MDO, et DRAC seront demandées et pourront être accordées pour les travaux et l'achat de livres.

Le but étant que la bibliothèque de Bretoncelles soit la bibliothèque moteur et tête de fil de la Communauté de Communes Cœur du Perche.

Associations : la réunion des associations bretoncelloises a eu lieu le 6 juillet. Les plannings du gymnase et de la salle de danse

Ont été révisés et le calendrier de réservation de la salle des fêtes et de la salle Gauthier Lapierre ont été élaborés.

Les présidents ont ensuite fait part de leurs souhaits pour le développement de leurs activités et remarques :

- une salle adaptée à la pratique du taekwondo.
- fermeture du gymnase et fermeture des coffres...
- les subventions aux associations ont été versées courant mai

Cabinet médical : demande d'une sophrologue et d'une psychologue.

Sécurité : réflexion pour régler les problèmes de stationnement :

- au niveau du monument aux morts et sur le parvis de l'église
- possibilité de passer la zone bleue à 1 h 30 au lieu d'1 h

Cimetière : Lancement de la réflexion sur l'aménagement global du cimetière.

Présentation du **permis de construire de la MAM**. Les entreprises devront répondre à l'appel d'offre pour le 30 septembre. La réunion avec les entreprises retenues afin d'organiser l'ouverture du chantier pourrait être programmée au 16 novembre.

Drapeaux sur le bâtiment de la mairie : Pavoisement permanent de la mairie 1 drapeau français et 1 drapeau européen

Prochaine réunion du conseil municipal : 11 septembre 2020 à 19 h